

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 24 mars 2016

Coopération intercommunale : la CDCI du Jura vote des amendements portant création de deux communautés de communes nouvelles

Jacques QUASTANA, préfet du Jura, a présidé jeudi 24 mars 2016 la dernière séance de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avant l'adoption définitive du schéma départemental de coopération intercommunale par arrêté préfectoral.

Cette réunion a permis l'examen, par les 35 membres présents (5 autres membres étant représentés et 2 autres absents), des deux derniers amendements qui étaient soumis à la CDCI par son rapporteur général en vue de modifier la partie du projet de schéma prévoyant la création d'une « communauté de communes n°2 » de 46 000 habitants.

La CDCI dispose du pouvoir de modifier le projet de schéma que lui avait proposé le préfet le 12 octobre 2015, en adoptant des amendements à la majorité des deux tiers de ses membres (28 sur 42).

Le premier amendement, adopté à une majorité de 39 voix et une abstention, modifie le projet de schéma en créant une communauté de communes nouvelle, issue de la fusion des deux communautés de communes de *Champagnole Porte du Haut Jura* et du *Plateau de Nozeroy*.

Le deuxième amendement, adopté à une majorité de 30 voix, 6 abstentions et 4 votes défavorables, modifie le projet de schéma en créant une communauté de communes nouvelle, issue de la fusion des trois communautés de communes du *Pays de Salins-les-Bains, d'Arbois, Vignes et Villages* - *Pays de Louis Pasteur* et du *Comté de Grimont Poligny*.

Cette dernière séance de la CDCI clôt les discussions portant sur le projet de schéma, qui sera arrêté dans les tout prochains jours par le préfet. Une phase de mise en œuvre du schéma s'ouvrira alors, qui prendra fin au 1^{er} janvier 2017 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle carte de l'intercommunalité.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39